



---

Abus : que fait l'Eglise ?

---

**Le 5 octobre 2021, la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise remettait son rapport à l'Eglise de France, révélant des drames d'une ampleur insoupçonnée. En novembre 2021, les évêques de France réunis à Lourdes en Assemblée Plénière reprenaient ce travail venant compléter et déployer les mesures déjà prises en mars 2021. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cet article veut tenir à jour les initiatives tant dans l'Eglise de France que dans le diocèse d'Angoulême.**

(Mis à jour le 15 mai 2023)

### Au niveau National

Pour les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles, les évêques de France ont décidé la **création de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR)**. Sa présidence a été confiée à Mme Marie Derain de Vaucresson, juriste, cadre du ministère de la justice ancienne défenseure des enfants adjointe du défenseur des droits de 2011 à 2014, dont la mission a commencé avec les moyens financiers nécessaires.

Gilles Vermot-Desroches est chargé de la gestion du **Fond SELAM**, *Fond* de secours et de lutte contre les abus sur mineurs. Ce fond est constitué de dons volontaires personnels ou diocésains. Vingt millions ont été rassemblés pour permettre à l'INIRR de commencer à instruire les dossiers et décider des indemnités.

La "Cellule de lutte contre la pédophilie" a été transformée en "**Conseil de prévention et de lutte contre la pédocriminalité**". Créée en mars 2021, elle s'est réunie à partir de juin 2021. D'autre part, l'Eglise de France s'est doté d'un nouvel organe avec la **création d'un Service National de Protection des Mineurs**, dont la constitution est encore en cours. Ce service est piloté par Mme Ségolène Moog. La création de ce service indique que la question de la prévention et de la lutte contre les abus envers les mineurs entre dans le champs ordinaire de la vie de l'Eglise, et n'est plus lié uniquement à une situation de crise.

A partir des recommandations de la CIASE, il a été décidé la **création de groupes de travail** :

1. Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés
2. Confession et accompagnement spirituel (R8,45)
3. Accompagnement des prêtres mis en cause (R1)
4. Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres (R44)
5. Accompagnement du ministère des évêques (R13,34)
6. Accompagnement du ministère des prêtres (R35,44)
7. Manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques (R34,36)
8. Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Eglise (R2)
9. Moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune et de tout groupe s'appuyant sur un charisme particulier. (R5)

La constitution de ces groupes est en cours de finalisation. Chacun sera constitué de 6 à 10 personnes, sous le pilotage d'une personne laïque, avec une composition tenant compte d'un équilibre hommes/femmes, consacrés/laïcs. Il y aura un évêque dans chaque équipe, ainsi qu'une personne victime.

La coordination de ces neuf groupes de travail est confiée à Mr Hervé Balladur. Ils rendront leur première contribution fin 2022. La restitution finale des travaux est prévue pour 2023.

C'est au cours de l'Assemblée Plénière des évêques d'Avril 2022 à Lourdes que sera communiquée la liste de ceux qui ont accepté cette mission.

**Une journée mémorielle** a été décidée pour le 3ème dimanche de carême. Elle a eu lieu pour la première fois le dimanche 20 mars 2022 dans les paroisses, à partir d'un dossier d'animation, d'un chemin de croix et de propositions liturgiques.

**Un tableau de bord** à partir des 45 préconisations de la CIASE évaluera les avancées sur les différents sujets. Le site est mis

**Consultez le site [fairedelegliseunemaionsure.fr](https://fairedelegliseunemaionsure.fr)**

### **Au niveau diocésain à Angoulême**

La **lettre des évêques de France** aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie publiée le 25 mars 2021 a été éditée et distribuée dans toutes les paroisses.

Une **consultation** du diocèse d'Angoulême a été proposée après l'assemblée de Lourdes sur le site fin novembre 2021 ; il y a eu 48 contributions.

### **Renouvellement de la cellule d'écoute**

Quatre membres en font partie : Vincent Perret, Pascale Molho, Claire Harmel et Joël Guitton.

Mail : [cellule.ecoute@dio16.fr](mailto:cellule.ecoute@dio16.fr)

Une invitation a été faite aux **communautés de se saisir de la question et d'organiser des rencontres**. la proposition a été faite d'inviter des membres de la cellule écoute. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu dans différentes paroisses (Ma Campagne, Barbezieux, Rouillac...).

### **Contribution diocésaine au Fond SELAM de 85.000 euros.**

**Demande systématique de l'extrait de casier judiciaire n°3** avant toute mission auprès des jeunes. Tous les prêtres et diacres ont été sollicités, ainsi que les animateurs de groupes de jeunes et les catéchistes du diocèse.

Signature d'un **protocole relatif au signalement et au traitement des infractions de nature sexuelle** par Mgr Hervé Gosselin avec la procureure d'Angoulême.

### **Travail du conseil presbytéral sur le rapport de la CIASE en novembre 2021 qui est prolongé au cours de la session de mars 2022.**

Au cours de ces travaux, il a été décidé :

- Sur la confession : une journée de formation pour les prêtres sur ce thème en septembre 2022 pour travailler les distinctions confession des péchés / confidences, les références à la loi française, les questions d'absolution, de pénitence, de secret professionnel, d'invitation à la dénonciation, de miséricorde liée à la justice, etc.
- Sur les lieux de fraternité et de parole pour les prêtres : pour éviter les risques d'isolement et d'enfermement, il est demandé que chaque prêtre décide d'au minimum une fois par mois de sortir de chez lui pour retrouver un cercle amical et fraternel où il peut s'exprimer librement.
- Sur l'accompagnement des accusés de pédocriminalité : la distinction à faire entre actes et personne, la nécessité de garder la présomption d'innocence, l'importance de l'accompagnement spirituel pour chacun, la prise en compte des conséquences pour tous (plaignants, accusés, entourages, communautés chrétiennes, presbyterium...), la mise à jour d'un répertoire d'accompagnateurs psychologiques possibles.
- Sur l'organisation des paroisses, les structures et la recherche des " signaux faibles " : – Des temps d'études et d'analyses de témoignages de victimes pour repérer les glissements et travailler une présence ajustée et éveiller les consciences (temps de travail à faire prêtres et laïcs ensemble), à partir de ces analyses, travailler les questions de pouvoir et d'autorité, et cartographier les lieux de risques. – Travailler la "correction fraternelle" : arriver à dire à un prêtre ce qui ne va pas. Dans ce sens, travailler le rôle des doyens et les retours des visites pastorales. – Faire un recueil de bonnes pratiques pour éviter les situations de conflits et d'abus de pouvoir. – Entamer concrètement (à partir d'une expérience paroissiale en cours) une démarche de lettres de missions, de mandats et de relectures des missions auprès de tous les acteurs pastoraux.

La réflexion sur les abus croise celle de la **démarche synodale** : écoute, responsabilité... Les contributions à la démarche synodale sont très variables selon les secteurs et les mouvements. Un traitement nécessaire spécifique du sujet des abus pourra être fait à partir des groupes de travail nationaux et la synthèse des contributions diocésaines.